

États-Unis? A-t-on fixé une date limite pour l'épuration éventuelle du lac Érié, ou doit-on épurer une partie déterminée de ce lac dans un certain délai? Sera-ce possible? Y a-t-il eu des entretiens à ce sujet? Dans l'affirmative, quelle date limite a été fixée?

L'hon. M. Davis: Monsieur le président, l'honorable député est au courant que la Commission mixte internationale a déposé, voilà quelques mois, son rapport final qui contient un certain nombre de recommandations. Celles-ci établissaient pour les eaux des lacs Érié et Ontario des normes qualitatives auxquelles il faudra se conformer au plus tard à la fin de la première moitié de la décennie 70. Cette recommandation est parvenue non seulement au gouvernement canadien, mais également à Washington. Nous attendons de savoir prochainement si le gouvernement américain endosse ou non ces objectifs.

M. Howe: Sauf erreur, ces travaux d'assainissement exigeront un matériel spécial fourni pour des programmes spéciaux déjà en cours, surtout en Ontario. Je m'entretenais de la chose avec certains fonctionnaires de l'Ontario aujourd'hui; ils me disaient que d'ici là la province aura besoin de quelque 30 millions de dollars pour installer du matériel de filtration des éléments nutritifs dans leurs usines actuelles d'épuration des eaux d'égouts. Le gouvernement assumera-t-il une partie de ces frais.

Hier, le ministre a dit au comité que l'importance de l'aide accordée par le gouvernement fédéral à ces programmes d'eaux dépendrait, bien entendu, du fait qu'il y participe ou non. Dans ce cas-ci, il semblerait qu'il y participe, parce qu'il s'agit des eaux internationales et parce que la proposition dont on a parlé a été faite par la Commission mixte internationale. On m'a dit qu'il faudra 30 millions de dollars. Le ministre le sait déjà sûrement. J'espère que le gouvernement fédéral et le ministre songeront sérieusement à aider la province et à fournir une tranche du montant de 30 millions requis pour obtenir ce matériel spécial. Il devra être installé et servir de concert avec les programmes actuels d'épuration des eaux, si nous voulons nettoyer le lac Érié, comme nous l'espérons. Je ne demande pas au ministre de nous donner une réponse définitive et affirmative ce soir. Je lui demande tout simplement de nous dire si le gouvernement aidera la province d'Ontario à mettre ce programme en œuvre.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Davis: La réponse est un oui catégorique, monsieur le président. Selon les chiffres cités par la Commission mixte internationale, il faudrait entre 200 et 250 millions de dollars pour nettoyer le côté ontarien des lacs inférieurs et environ six fois cette somme pour nettoyer le côté américain. Je suis sûr que, comme il le fait depuis quelques années, le gouvernement canadien consentira des prêts aux municipalités pour leur permettre à l'avenir d'aménager des égouts et des usines de traitement. Je crois que le coût de ce programme visant à nettoyer les lacs inférieurs sera de 30 à 40 millions de dollars par année, et non pas de 30 millions de dollars en tout.

M. Howe: Je n'ai peut-être pas les bons chiffres. Il se peut que ce soit 30 millions de dollars par année, comme

le ministre l'a indiqué. Je suis content d'apprendre qu'il y aura des fonds disponibles. Comme il s'agit d'un programme spécialisé, j'espère sincèrement que ces sommes ne seront pas considérées des fonds obtenus de la SCHL, mais que ce sera un fonds spécial pour venir en aide à la province d'Ontario dans ce domaine. Cette dernière a déjà établi des programmes d'aménagement d'égouts. Si cet argent est prélevé sur les fonds fournis par la SCHL, on aura moins d'argent pour cela et pour les nouveaux programmes qui se révéleront nécessaires.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, relativement à l'article 5, je voudrais demander au ministre s'il a été renseigné par ceux qui ont des enquêtes sur les eaux qui se déversent dans la baie James, et qui ont posé des problèmes assez considérables aux Esquimaux qui font la pêche à la baleine blanche.

L'an dernier, la baleine blanche a été considérée comme impropre à la consommation, à cause de la pollution au mercure, alors que ce cétacé est une source d'alimentation importante pour la population esquimaude qui vit le long des côtes de la baie d'Hudson.

A la suite d'interventions que j'ai faites à la fin de l'année 1970, on m'a répondu qu'une enquête destinée à déterminer la source de pollution au mercure dans la baie James et dans la baie d'Hudson était en cours.

Je me demande si le ministre a eu des échos de cette enquête et s'il est en mesure de dire quelles mesures seront prises pour éviter que les eaux qui se déversent dans cette mer intérieure continuent à être polluées par certaines industries. Au fait, on doute fort qu'elles sont les agents de cette pollution.

[Traduction]

L'hon. M. Davis: Oui, monsieur le président. Nos scientifiques et nos ingénieurs ont procédé à des investigations. Les principales sources de pollution hydrique ont été détectées. Les industries en question ont pris les dispositions appropriées et les quantités de mercure déversées ont été réduites de plus de 90 p. 100. Le 1^{er} avril, elles auront été réduites de plus de 99 p. 100. Cependant, le mercure persiste dans le réseau fluvial et dans la baie James. Le problème pourrait se poser encore pendant quelques mois ou même quelques années.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, je désire demander une explication supplémentaire à l'honorable ministre. Est-il en mesure de dire quelles sont les industries qui ont été la source de pollution dans les rivières qui se déversent dans la baie James?

[Traduction]

L'hon. M. Davis: La principale source de pollution et la principale source du mercure est en l'occurrence l'industrie du chlore et de la soude caustique.

M. Orlikow: Monsieur le président, l'article 5 confère au titulaire du ministère en question des attributions et des pouvoirs énormes. Il sera responsable de toute une série d'aspects de notre vie. Permettez-moi d'en évoquer